

## lettre d'information

publiée par le bureau de la diffusion numérique des collections du service des musées de France  
**N° 26 - Septembre 2016**

### Sur le blog Joconde

[Informatisation des collections : 6 choses à faire pour passer le relais](#)

[Imprimer son registre d'inventaire réglementaire en couleurs](#)

[Les Archives de la Planète en ligne, pour tous](#)

[Les collections des musées d'art d'Angers en ligne](#)

[Informatiser le post-récolement](#)

[Zoom sur les collections](#)

[Pourquoi les notices diffusées sur Joconde sont-elles signées ?](#)

### Nouveaux versements, nouveaux musées

Entre juin et août 2016, 3.762 [nouvelles notices](#) ont été reversées. Huit nouveaux musées participent désormais à Joconde : le musée du Pays de Hanau à Bouxwiller, le musée national de la Voiture et du Tourisme à Compiègne, le musée muséum départemental des Hautes-Alpes à Gap, l'Historial de la Vendée aux Lucs-sur-Boulogne, le musée de l'Image populaire à Pfaffenhoffen, le musée du fer à Reichshoffen, le musée Pierre-Noël à Saint-Dié-des-Vosges et le musée Saint-Raymond à Toulouse.

### Zooms du trimestre



[Goya graveur](#)



[Collection Assegond à Bernay](#)



[Collection précolombienne de Charbrand](#)

### Les collections des musées de France liées à l'esclavage sur Joconde

En partenariat avec le comité national pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage (CNMHE), la direction générale des patrimoines reprend une opération, initiée en 2005 par la direction des musées de France, de répertoire des œuvres, objets et documents conservés dans les collections publiques, liés à l'histoire de l'esclavage, à la traite négrière et à leurs abolitions. Les musées de France qui conservent des objets concernant l'esclavage sont invités à verser leurs notices et images sur la base Joconde. Cet ensemble constituera une source objective d'études pour les conservateurs, les chercheurs et les étudiants. Il permettra également d'initier des actions de sensibilisation et de diffusion, dans l'Hexagone et les Outre-mer, auprès du large public, en particulier le public scolaire.

### Publications concernant les collections permanentes des musées de France

Ce fonds, part essentielle de l'unité de documentation du service des musées de France, mériterait toutefois d'être actualisé. Merci de signaler vos publications récentes (catalogues sommaires ou raisonnés, guides de visite, expositions liées aux collections permanentes) à [Natacha Villeroy](#).

## Post-récolement décennal : de nouvelles pages en ligne sur le site Joconde

La [note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France](#) du 4 mai 2016 est en ligne, [accessible également en pdf](#). Les musées peuvent utilement se référer à la page [Verser sur Joconde les biens constatés manquants ou volés à l'issue du récolement décennal](#) en lien avec les nouvelles [Spécifications d'export vers Joconde des biens constatés manquants et volés à l'issue du récolement décennal](#), destinées aux éditeurs d'outils de gestion de collections.

## Des principes et des outils pour le post-récolement

S'il est un chantier qui, depuis une dizaine d'années, mobilise les personnels des musées de France, c'est celui du récolement de leurs collections. Posé comme une obligation par la loi de 2002 sur les musées de France, il a permis de passer en revue des millions d'items (un peu plus de 28 millions récolés si l'on met à part le Muséum national d'histoire naturelle, et 37 millions si l'on agglomère ce musée hors norme), de vérifier leur présence, leur état, leur marquage, leur inscription à l'inventaire, etc., toutes choses qui font assurément du récolement la campagne scientifique la plus vaste, à l'échelle nationale, que les musées aient connu dans leur histoire, un exemple unique en Europe et probablement dans le monde entier.

Le récolement est avant tout une opération de vérification : il garantit que notre patrimoine, bien commun de la Nation, est présent et pourra être transmis aux générations futures. Mais s'il est essentiel que les collections soient correctement décrites et repérées afin d'être immédiatement identifiables par les agents aujourd'hui en poste et tous leurs successeurs, il convient également de procéder, dans le cadre du post-récolement, aux mises à jour de l'inventaire, de la documentation et des bases de données fondées sur des régularisations rigoureuses afin d'entamer les récolements ultérieurs sur la base d'une situation administrative nette, s'appuyant sur un inventaire fiable et des outils de gestion documentaire régulièrement actualisés.

La récente [note-circulaire du 4 mai 2016](#) formule de précieuses recommandations sur ces différentes questions et préconise, entre autres : que chaque musée définisse ce qui constitue officiellement son inventaire "actif", pierre angulaire d'une saine gestion du domaine public, qu'il en informatise le contenu dans un outil de gestion adapté au volume et à la nature de ses collections, qu'il identifie et [publie officiellement sur le portail des collections Joconde les biens constatés manquants lors des campagnes de récolement](#), en toute transparence et dans l'espoir de les revendiquer s'ils réapparaissent un jour, qu'il adopte des modes de récolement spécifiques pour les collections "indénombrables"; etc.

Les abonnés de la Lettre d'information *Joconde* ne sont certainement pas les professionnels que nous avons besoin de convaincre de la nécessité de ces opérations car ils en suivent attentivement le déroulement, mais nous comptons sur eux pour participer à la diffusion de ces utiles recommandations.

Contact : [bureau](#) de l'inventaire des collections et de la circulation des biens culturels, sous-direction des collections, service des musées de France, direction générale des patrimoines.